

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire  
et de la forêt

Arrêté du 20 NOV. 2014

## fixant la composition des bureaux de vote centraux des commissions consultatives paritaires et des commissions consultatives paritaires à l'égard de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 91-374 du 16 avril 1991 fixant les dispositions applicables aux assistants d'enseignement et de recherche contractuels des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2010 instituant la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et fixant les modalités de vote par correspondance ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance aux élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu la décision du 24 avril 1991 relative aux agents non titulaires du niveau de la catégorie A du ministère de l'agriculture modifiée par les décisions du 20 juillet 2000 et du 30 novembre 2001 ;  
Vu la décision du 1er mars 2001 relative au regroupement de catégorie d'agents non titulaires du niveau des catégories B et C du ministère chargé de l'agriculture,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les bureaux de vote centraux pour les commissions administratives paritaires et les commissions consultatives paritaires du ministère chargé de l'agriculture sont institués à partir du 20 novembre 2014, en application des arrêtés des 10 février 2009, 16 juin 2010 et 6 juillet 2011 susvisés.

Après la clôture des élections le 4 décembre 2014, les bureaux de vote centraux procèdent au dépouillement des scrutins dans l'ordre suivant :

#### **Groupe 1**

##### **Commissions administratives paritaires :**

- Attachés d'administration ;
- Administrateurs civils ;
- Secrétaires administratifs ;
- Adjointes administratifs.

**Commissions consultatives paritaires :**

- Agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives ;
- Agents non titulaires exerçant des fonctions relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001.

Pour l'ensemble des scrutins ci-dessus :

Président : Marc Castaings

Secrétaire : Patricia Monin

Délégués désignés par les organisations syndicales candidates.

**Groupe 2**

**Commissions administratives paritaires :**

- Inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;
- Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- Techniciens supérieurs ;
- Adjointes techniques.

**Commissions consultatives paritaires**

- Ouvrier de l'hydraulique.

Pour l'ensemble des scrutins ci-dessus :

Président : Marie-Laure Métayer

Secrétaire : Erika Blazquez-Pachon

Délégués désignés par les organisations syndicales candidates.

**Groupe 3**

**Commissions administratives paritaires**

- Professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;
- Professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Conseillers principaux d'éducation ;
- Personnels de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;
- Inspecteurs de l'enseignement agricole ;

**Commissions consultatives paritaires**

- Agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement.

Pour l'ensemble des scrutins ci-dessus :

Président : Michel Gomez

Secrétaire : Bérengère Banctel

Délégués désignés par les organisations syndicales candidates.

**Groupe 4**

**Commissions administratives paritaires :**

- Ingénieurs de recherche ;
- Ingénieurs d'étude ;
- Assistants ingénieur ;
- Techniciens de formation et de recherche ;
- Adjointes techniques de formation et de recherche ;

- Adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics.

**Commissions consultatives paritaires :**

- Assistants d'enseignement et de recherche contractuels .

Pour l'ensemble des scrutins ci-dessus :

Président : Maryvonne de Maurey

Secrétaire : Jérôme Giordano

Délégués désignés par les organisations syndicales candidates.

**Groupe 5**

**Commission administratives paritaire :**

- Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêt.

Président : Sophie Mangiante

Secrétaire : Grégoire Jourdan

Délégués désignés par les organisations syndicales candidates.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 20 NOV. 2014

Le Chef du Service  
des Ressources Humaines

Jacques Clément